

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU VENDREDI 17 MAI 2019
COMPTE RENDU DES DECISIONS**

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales,

Date de la convocation : 10/05/2019

Date d'affichage : 22/05/2019

Date de la publication sur le site internet www.paysdegrasse.fr :

L'an deux mille dix-neuf et le dix-sept du mois de mai à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Séward à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Afférents au conseil de communauté : 71

En exercice : 70

ETAIENT PRESENTS : Jérôme VIAUD, Pierre ASCHIERI, François BALAZUN, Claude BOMPAR, Philippe BONELLI, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Jean-Paul CAMERANO, Stéphane CASSARINI, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Henri CHIRIS, Jean-Louis CONIL, José COTTON, Valérie DAVID, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Jean-Marc DEGIOANNI, Gérard DELHOMEZ, Jacques-Edouard DELOBETTE, Pierre DEOUS, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Marie-Louise GOURDON, Andrée-Claire LIEGE, Robert MARCHIVE, Claude MASCARELLI, Gérard MERO, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Michèle OLIVIER, Joël PASQUELIN, Gilbert PIBOU, Anne-Marie PROST TOURNIER, Roland RAIBAUDI, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, Catherine SEGUIN, Florence SIMON, Brigitte VIDAL, Christian ZEDET, Jean-Claude ZEJMA.

ONT DONNE POUVOIR : Mekia ADDAD à Paul EUZIERE, Mireille BANCEL à Jean-Marc DEGIOANNI, Franck BARBEY à Claude MASCARELLI, Claude BLANC à Christian ZEDET (jusqu'à la délibération n°85), Catherine BUTTY à Philippe BONELLI, Christophe CHALIER à Joël PASQUELIN, Marc COMBE à Anne-Marie PROST-TOURNIER, Valérie COPIN à Jérôme VIAUD, Cyril DAUPHOUD à Claude CEPPI, Jean-Marc DELIA à Pierre DEOUS, Myriam LAZREUG à Stéphane CASSARINI, Christophe MOREL à Gilles RONDONI, Gilles PEROLE à Pierre ASCHIERI (jusqu'à la délibération n°85), Jacques POUPLOT à Florence SIMON, Marie-Claude RENARD à Gérard DELHOMEZ, Jacques VARRONE à Gérard MERO.

ETAIENT ABSENTS : Jean-Marie BELVEDERE, Magali CONESA, Yves FUNEL, Jean-Marc GARNIER, Jean-Marie GUENOT, Jean-Paul HENRY, André ROATTA, Patricia ROBIN, Philippe WESTERLIN.

SONT ARRIVES EN COURS DE SEANCE : Claude BLANC avant la délibération n°85, Pierre BORNET avant la délibération n°67, Muriel CHABERT avant la délibération n°83, Pascal PELLEGRINO avant la délibération n°89, Gilles PEROLE avant la délibération n°85.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI.

Information par le président de la démission de Monsieur Lachenmaier le 9 avril dernier de ses fonctions de conseiller communautaire.

Le procès-verbal du conseil de communauté du 29 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

DP2019_016	Prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de repas pour un intervenant au Musée International de la Parfumerie
DP2019_017	Mise à la réforme de biens immobiliers et immobiliers issus du SISA
DP2019_018	Signature d'une convention d'assistance entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Commune de St Cézaire sur Siagne pour la réalisation d'une prestation de service à titre ponctuel
DP2019_019	Mise en vente de nouveaux produits à la boutique des Jardins du Musée International de la Parfumerie
DP2019_020	Exposition estivale 2019 du Musée International de la Parfumerie " La fabuleuse histoire de l'eau de Cologne" - Vente du catalogue à la Boutique du Musée International de la Parfumerie
DP2019_021	Vente de la brochure des Jardins du Musée International de la Parfumerie
DP2019_022	Signature d'une convention entre l'association "Les Petits Débrouillards" et la CAPG dans le cadre du "Science Tour Parfum"
DP2019_023	Don de 3 pass famille JMIP, pour les lauréats du concours de la photo dans le cadre de "Fête de Grasse aux Jeunes" du 25 mai 2019
DP2019_024	Don de 180 entrées, valables pour 2 personnes aux JMIP, pour les parents des enfants participant au projet "Festival d'Arts Plastiques Enfants" durant les 15 et 16 juin 2019
DP2019_025	Modification de la Régie de recettes du service portage de repas à domicile
DP2019_026	Convention de mise à disposition d'un bureau à l'Espace Jacques Louis Lions pour le Campus des métiers et des qualifications Arômes, Parfums et Cosmétiques
DP2019_027	Mise en vente de nouveaux produits à la Boutiques du Musée International de la Parfumerie et modification tarifaire d'un produit
DP2019_028	Signature d'un contrat de cession de spectacle entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour le Musée International de la Parfumerie (MIP) et Monsieur Laurent Assoulen
DP2019_029	Signature d'un acte administratif de cession d'un bien meuble entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SARL TERRASSEMENT DU SUD EST relatif à l'aliénation de deux bâtiments modulaires de la marque ALGECO couplés d'une superficie totale de 35 m2

DP2019_029	Signature d'un acte administratif de cession d'un bien meuble entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SARL TERRASSEMENT DU SUD EST relatif à l'aliénation de deux bâtiments modulaires de la marque ALGECO couplés d'une superficie totale de 35 m2
DP2019_030	Signature de deux fiches d'emprunt autorisant le prêt de matériel appartenant à la Médiathèque départementale des Alpes-Maritimes au bénéfice de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse en vue d'une exposition intitulée "Le manga dans tous ses états" et "Les Héros de la Bande Dessinée"
DP2019_031	Complément de tarif pour l'Espace Jacques Louis Lions
DP2019_032	Conclusion d'une convention de mise à disposition de biens immobiliers entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la commune de Caille dans le cadre de la résidence de deux jeunes artistes de la Ville Arson pour Thorenc d'Art du 30 juin au 7 juillet 2019
DP2019_033	Mise en vente de nouveaux produits à la Boutique du Musée International de la Parfumerie

Le conseil de communauté prend acte de ces décisions.

Communication des décisions prises par Monsieur le Président au titre des marchés à procédure adaptée conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

N° MARCHÉ	OBJET	TITULAIRE	notifié le	Montant en € HT
2019/05.1	Restauration des volets et fenêtres du Musée International de la Parfumerie (MIP) à Grasse - 3 lots LOT 01 : Echafaudage	SARL SORIE Monsieur Olivier BREGOLINI 645, CHEMIN DE CRAVESAN 06550 LA ROQUETTE SUR SIAGNE Tel : 04 92 19 23 03 Mail : sarlsorie@wanadoo.fr	27/03/2019	6 482,80
2019/05.2	Restauration des volets et fenêtres du Musée International de la Parfumerie (MIP) à Grasse - 3 lots LOT 02 : Menuiserie	SARL MENUISERIE DU CANAL Monsieur Eric DI BIANCA 49 route de la Marigarde ZI du Carré 06130 GRASSE Tel : 04 93 70 67 93 Mail : eric.dibianca@wanadoo.fr	27/03/2019	115 000,00
2019/05.3	Restauration des volets et fenêtres du Musée International de la Parfumerie (MIP) à Grasse - 3 lots LOT 03 : Peinture	SARL SORIE Monsieur Olivier BREGOLINI 645, CHEMIN DE CRAVESAN 06550 LA ROQUETTE SUR SIAGNE Tel : 04 92 19 23 03 Mail : sarlsorie@wanadoo.fr	27/03/2019	16 838,17
2019/06	Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école communale de Cabris	Groupeement conjoint SNDA - Société Niçoise D'Architecture (mandataire) / INGEBTP / SOGEC INGENIERIE / AGTEC Madame Nathalie SIONIAC - BOTTIN 38 Rue Vernier	02/05/2019	46 000,00

		06000 NICE Tel : 04 92 07 18 77 Mail : nathalie.sioniac@gmail.com		
2019/07.1	Réhabilitation de la salle polyvalente du Tignet – 7 lots LOT 01 : EMOLITION / GROS OEUVRE / VRD	BATI-MAS AZUR Monsieur Bahattin ASLAN 870, route de l'Europe 83690 SALERNES Tel : 06 68 25 01 06 Mail : bati-mas@hotmail.fr	09/05/2019	88 605,67
2019/07.2	Réhabilitation de la salle polyvalente du Tignet – 7 lots LOT 02 : Menuiseries extérieures / Serrurerie	METAFER Monsieur Emmanuel AMISION 1935, chemin de la plus haute sine 06140 VENCE Mail : info@metafer.fr	09/05/2019	Offre de base 36 380,00 T. Optionnelle 2 391,00
2019/07.3	Réhabilitation de la salle polyvalente du Tignet – 7 lots LOT 03 : CLOISONS / FP / MENUISERIES BOIS / PEINTURE	ARCAM – ALL RENOVATION CREATION AND AMENAGEMENT Monsieur Jonathan CHILDZ 245 Route des Lucioles 06560 VALBONNE Mail : sas.arcam@gmail.com	09/05/2019	101 330,88
2019/07.4	Réhabilitation de la salle polyvalente du Tignet – 7 lots LOT 04 : ELECTRICITE	ABORDS SAS Monsieur Arnaud HERVIER Zone du Tiragon 300 Route du Tiragon 06370 MOUANS-SARTOUX Mail : info@abords.com	09/05/2019	Offre de base 44 847 T. optionnelle 5 021,00
2019/07.5	Réhabilitation de la salle polyvalente du Tignet – 7 lots LOT 05 : CVC / PLOMBERIE	SARL LEFORT ET FILS Monsieur Alexis LEFORT 60B chemin des Pins 06530 PEYMEINADE Mail : alexis.19@wanadoo.fr	09/05/2019	13 379,00
2019/07.6	Réhabilitation de la salle polyvalente du Tignet – 7 LOTS LOT 06 : Monte-charge EPMR	SAS ERMHES Monsieur Philippe BLITEK 23 rue Pierre et Marie Curie BP 20408 35504 VITRE Mail : contact@ermhes.fr	09/05/2019	16 550 ,00
2019/07.7	Réhabilitation de la salle polyvalente du Tignet – 7 LOTS LOT 07 : Rééquipement partiel de l'office de réchauffage	Concept Cuisines Professionnelles Madame Katia MOULIN BP 413 17 ère avenue - 10 ème rue 06515 CARROS CEDEX Mail : contact@conceptcuisines.com	09/05/2019	11 423,90

Le conseil de communauté prend acte de ces décisions.

Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

DB2019_006	Marchés publics - Marché à procédure adaptée - Création d'une station d'épuration de la station de ski de l'Audibergue sur la Commune d'Andon (2 lots) - Lot 1 : Terrassement et réseaux EU - Avenant n°1 au marché n°2018-24.1
DB2019_007	Marchés publics de maîtrise d'œuvre - Marché à procédure adaptée - Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente et ses annexes sur la commune d'Escagnolles - Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre 2018-01
DB2019_008	Marchés publics - Prestations de maintenance des ouvrants motorisés ou manuels des équipements - Avenant n°1 au marché n°2017-17
DB2019_009	Convention de financement Axe 3 "Actions en faveur de publics prioritaires PLIE" pour l'action intitulée "Permis pour l'emploi"
DB2019_010	Marchés publics n°2016/13-1 - Prestations de nettoyage des bâtiments de la CAPG - Lot n°1 : Musée International de la Parfumerie - Avenant n°1 - Prestations supplémentaires de nettoyage
DB2019_011	Candidature de la CAPG à l'appel à projet de la Région Sud Paca : "Mobilité de demain - déploiement des infrastructures de recharge intelligentes pour véhicules électriques en Provence-Alpes-Côte d'Azur" Edition 2019

Le conseil de communauté prend acte de ces décisions.

DELIBERATIONS

N° 64 : Tableau des effectifs n°25 - Création, suppression et mise à jour d'emplois

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE CREER** les 4 postes suivants :
 - 1 attaché (A) à temps complet,
 - 1 adjoint administratif (C) à temps complet,
 - 2 adjoints techniques (C) à temps complet.
- **DE SUPPRIMER** les 4 postes suivants :
 - 1 adjoint technique principal de 1ère classe (C),
 - 2 adjoints techniques principaux de 2ème classe (C) (1 CAPG et 1 SILLAGES),
 - 1 adjoint technique (C) (SILLAGES).conformément à l'avis favorable du comité technique du 28 mars 2019 et à la délibération du 29 mars 2019 ;
- **DE SUPPRIMER** les 4 activités accessoires suivantes :
 - conseiller des APS à temps non complet 6h00 par semaine,
 - médecin à temps non complet 4h00 par semaine,
 - chargé de mission projet de territoire à temps non complet 7h00 par semaine,
 - chargé de mission contrôle de gestion à temps non complet 5h15 par semaine.conformément à l'avis favorable du comité technique du 28 mars 2019 et à la délibération du 29 mars 2019 ;
- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs modifié n°25 ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets 2019 et suivants, au chapitre 012 ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

N° 65 : Régime indemnitaire des agents de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse - Généralisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux cadres d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux à compter du 1^{er} juin 2019

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'INSTAURER** la mise en place du RIFSEEP pour le cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux, à partir du 1^{er} juin 2019 ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au chapitre 012, dépenses de personnel, des budgets 2019 et suivants.

N° 66 : Recrutement d'un responsable de l'hôtel d'entreprises - Contrat à durée déterminée de 3 ans

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ce contrat à intervenir pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} juin 2019 ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au chapitre 012, dépenses de personnel des budgets 2019 et suivants.

N° 67 : Signature d'une convention pluriannuelle de mise à disposition de biens immobiliers et mobiliers avec l'association Centre de développement culturel du Pays de Grasse – 2019/2020

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la mise à disposition de biens immobiliers et mobiliers à l'association Centre de développement culturel du Pays de Grasse pour la période 2019- 2020 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition annexée à la présente délibération ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

N° 68 : Il est proposé au conseil de communauté d'autoriser le Président à signer le dossier de demande de renouvellement de licence 1 d'entrepreneur de spectacle vivant pour l'Espace culturel du Val de Siagne.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE SOLLICITER** le renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacle de catégorie 1 pour une durée de 3 ans pour l'Espace Culturel et Sportif du Val de Siagne ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer et déposer le dossier de demande à la DRAC PACA.

N° 69 : Convention avec le groupement d'intérêt public (GIP) pour le développement touristique et culturel du Cannel – Musée Bonnard

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE CONCLURE** une convention de partenariat avec le GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannel pour l'organisation d'une représentation permanente du Pays de Grasse et de son Musée et d'évènements de promotion prévoyant une participation financière forfaitaire annuelle de 18 000 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention afférente avec le GIP pour le développement touristique et culturel du Cannel.

N° 70 : Attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité régional du tourisme Côte d'Azur et signature d'une convention pour l'année 2019

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE VERSER** une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € pour l'année 2019 à l'association : *Comité Régional du Tourisme Côte d'Azur* ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention annuelle jointe en annexe ainsi que tous documents relatifs à la bonne exécution de cette convention ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019.

N° 71 : Compétence GEMAPI Avenant n°1 au contrat territorial entre le SMIAGE Maralpin et la CAPG

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au contrat territorial avec le SMIAGE Maralpin tel qu'il est joint à la présente délibération.

N° 72 : Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Verdon - Modification des statuts, adhésion à la compétence GEMAPI pour une partie du territoire de la CAPG et approbation du projet de labellisation EPAGE

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la modification statutaire du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon en date du 20 mars 2019 telle que jointe en annexe ;
- **DE SOLLICITER** l'adhésion de la CAPG au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Verdon au titre de l'objet « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » ;
- **DE SOULIGNER** que l'organisation choisie pour les missions de Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) est le transfert de compétence. Ce transfert sera acté par l'adhésion de la CAPG à l'objet « GEMAPI » du syndicat mixte ;
- **D'APPROUVER** la demande de labellisation en Etablissement Public d'Aménagement et Gestion de l'Eau (EPAGE) du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, reconnaissance en tant que maître d'ouvrage opérationnel de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations sur le bassin versant du Verdon ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer les différents actes nécessaires à l'application de cette délibération.

N° 73 : Compétence GEMAPI - Obtention du label Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) par le SMIAGE

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE DONNER** un avis favorable à la labellisation du SMIAGE Maralpin en Etablissement Public Territorial de Bassin.

N° 74 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Grasse (2017-2020) - Subventions aux propriétaires occupants

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'ATTRIBUER** dans le cadre établi par la convention d'OPAH du Pays de Grasse (2017-2020) et par la présente délibération, les aides de la Communauté d'agglomération et de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur aux propriétaires suivants :
 - Propriétaire OPAH CAPG-PO n°32 : M GIGOT Sébastien**
Nature des travaux : PO – Energie
Logement subventionné : 1909 avenue Notre Dame – 06750 SERANON
Subvention CAPG : 2 500,00 €
Subvention CECAZ : 2 500,00 €
 - Propriétaire OPAH CAPG-PO n°33 : Mme STERN Arielle**

Nature des travaux : PO – Energie
Logement subventionné : 35 chemin de Vence – 06520 MAGAGNOSC

Subvention CAPG : 2 500,00 €

Subvention CEAZ : 2 500,00€

Propriétaire OPAH CAPG-PO n°34 : Mme COLOMBO Nicole

Nature des travaux : PO – Autonomie

Logement subventionné : 95 chemin des Condamines – 06810 AURIBEAU SUR SIAGNE

Subvention CAPG : 2 000,00 €

Subvention CEAZ : 2 000,00€

Propriétaire OPAH CAPG-PO n°35 : M NUCERA René

Nature des travaux : PO – Autonomie

Logement subventionné : 34 chemin de Saint Marc – 06130 GRASSE

Subvention CAPG : 1 773,00 €

Subvention CEAZ : 1 773,00€

Propriétaire OPAH CAPG-PO n°36 : M BERENQUIER Louis

Nature des travaux : PO – Autonomie

Logement subventionné : 53 avenue de la Libération – 06130 GRASSE

Subvention CAPG : 1 665,00 €

Subvention CEAZ : 1 665,00€

- **D’AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux versements de ces subventions de la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse, et à faire l’avance de la part régionale, pour les dossiers cités ci-avant, sur présentation des factures acquittées ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement de l’aide financière de la Caisse d’Epargne Côte d’Azur, à réception des pièces émises par l’équipe en charge de l’animation, aux propriétaires ci-avant mentionnés ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2019 et suivants au chapitre 204, article 20422 et au chapitre 27, article 27632 ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes ou documents nécessaires à l’octroi de la subvention ;
- **DE SOLLICITER** de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d’Azur le remboursement de sa participation apportée dans le cadre de l’OPAH du Pays de Grasse (2017-2020), conformément à la convention de financement établie entre la Région et la communauté d’agglomération.

N° 75 : Opération d’acquisition en VEFA de 18 logements locatifs sociaux dont 8 logements financés en PLS - Résidence « Secret Park » 71 boulevard Emmanuel Rouquier à Grasse – Garantie d’emprunts Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) accordée à VILOGIA - Contrat de prêts n°93828

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l’unanimité décide :

- **D’APPROUVER** la mise en place de la garantie d’emprunt à 100%, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêts n°93828, joint en annexe, faisant partie intégrante de la présente délibération ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à intervenir au contrat de prêts signé entre la CDC et la SAHLM VILOGIA ;
- **D’ETABLIR** une convention de garantie d’emprunts, jointe en annexe, entre la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse et la SAHLM VILOGIA ;
- **D’ETABLIR** une convention de réservation de logements, jointe en annexe, entre la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse et la SAHLM VILOGIA ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N° 76 : Opération d’acquisition en VEFA de 18 logements locatifs sociaux dont 10 logements financés en PLUS et PLAI - Résidence « Secret Park » 71 boulevard Emmanuel Rouquier à Grasse (06130) - Garantie d’emprunts Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) accordée à VILOGIA - Contrat de prêts n°93827

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la mise en place de la garantie d'emprunt à 100%, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêts n°93827, joint en annexe, faisant partie intégrante de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à intervenir au contrat de prêts signé entre la CDC et la SAHLM VILOGIA ;
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunts, jointe en annexe, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SAHLM VILOGIA ;
- **D'ETABLIR** une convention de réservation de logements, jointe en annexe, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SAHLM VILOGIA ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N° 77 : Opération d'acquisition en VEFA de 16 logements locatifs sociaux Résidence « Les Capucins » à Grasse (06130) - Garantie d'emprunts Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) accordée à ERILIA - Contrat de prêts n°95891

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la mise en place de la garantie d'emprunt à 100%, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêts n°95891, joint en annexe, faisant partie intégrante de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à intervenir au contrat de prêts signé entre la CDC et la SAHLM ERILIA ;
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunts, jointe en annexe, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SAHLM ERILIA ;
- **D'ETABLIR** une convention de réservation de logements, jointe en annexe, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SAHLM ERILIA ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N° 78 : Opération d'acquisition en VEFA de 103 logements locatifs sociaux Résidence Séniors « Porte Neuve » à Grasse (06130) - Garantie d'emprunts Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) accordée à HABITAT06 - Contrat de prêts

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la mise en place de la garantie d'emprunt à 100%, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêts n°94168, joint en annexe, faisant partie intégrante de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à intervenir au contrat de prêts signé entre la CDC et la SEML HABITAT06 ;
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunts, jointe en annexe, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SEML HABITAT06 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N° 79 : Opération d'acquisition en VEFA de 28 logements locatifs sociaux Résidence « Villa Pauline » à Grasse (06160) - Garantie d'emprunts Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) accordée à GRAND DELTA HABITAT - Contrat de prêts n°94105

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la mise en place de la garantie d'emprunt à 100%, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêts n°94105, joint en annexe, faisant partie intégrante de la présente délibération ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à intervenir au contrat de prêts signé entre la CDC et la SAHLM GRAND DELTA HABITAT ;
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunts, jointe en annexe, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SAHLM GRAND DELTA HABITAT ;
- **D'ETABLIR** une convention de réservation de logements, jointe en annexe, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SAHLM GRAND DELTA HABITAT ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N° 80 : Opération d'acquisition en VEFA de 14 logements locatifs sociaux (8 PLUS et 6 PLAI) - « MOULIN DE SAULT » 366 route de Cannes à Auribeau sur Siagne (06810) - Garantie d'emprunt CDC accordée à l'OPH Cannes Pays de Lérins / Cannes et Rive Droite du Var - Contrat de prêt n°94434

Après avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la mise en place de la garantie totale d'emprunt, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°94434, joint en annexe, faisant partie intégrante de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à intervenir au contrat de prêt signé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'OPH Cannes Pays de Lérins / Cannes et Rive Droite du Var ;
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunt, jointe en annexe, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'OPH Cannes Pays de Lérins / Cannes et Rive Droite du Var ;
- **D'ETABLIR** une convention de réservation de logements, jointe en annexe, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'OPH Cannes Pays de Lérins / Cannes et Rive Droite du Var ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N° 81 : Délégation de maîtrise d'ouvrage - Rénovation de l'auberge communale « Le Chanan » de la commune de Briançonnet

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** l'avant-projet définitif de rénovation de l'auberge communale « Le Chanan » de la commune de Briançonnet pour un montant de 968 800 € HT et la poursuite de l'opération ;
- **D'APPROUVER** la modification n°2, jointe en annexe, au marché n°2018-05 à intervenir entre la CAPG et le groupement d'entreprises conjoint A AMARRURTU (mandataire) / F FRESCO / ETIM / ECI ;
- **D'ADOPTER** le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- **D'ARRETER** le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre pour un montant de 99 156.67 € HT ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés ou bons de commande, ainsi que tous les documents afférents à ce programme ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la modification n°2.

N° 82 : Développement numérique - Attributions de subventions et signature des conventions d'objectifs et de financement

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL) DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention aux bénéficiaires suivants : Association Evaléco : 11 000 € et SCIC TETRIS : 9 000 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention avec la SCIC TETRIS ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019, au chapitre 65, article 6574.

N° 83 : Convention de Programmation et de Suivi des Déploiements (CPSD) d'un réseau de télécommunications en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) par la société Orange – Avenant n°1

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide:

- **D'APPROUVER** l'avenant n° 1 de la Convention de Programmation et de Suivi des Déploiements FTTH avec l'opérateur Orange ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 84 : Convention de Programmation et de Suivi des Déploiements (CPSD) d'un réseau de télécommunications en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) par la société SFR – Avenant n°1

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide:

- **D'APPROUVER** l'avenant n° 1 de la Convention de Programmation et de Suivi des Déploiements FTTH avec l'opérateur SFR ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 85 : CONTRAT DE RURALITÉ – PROGRAMMATION 2019

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Jean-Marc Degioanni, Mireille Bancel) décide :

- **DE VALIDER** la programmation 2019 du Contrat de ruralité
Le coût total éligible des 13 actions proposées s'élève à 765 864,10 € HT conformément au plan de financement suivant :

Etat (contrat de ruralité)	172 632,82 €
Etat (FDVA)	15 000,00 €
Conseil régional Provence-Alpes- Côte d'Azur	9 000,00 €
Conseil départemental des Alpes-Maritimes	170 135,00 €
Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes	75 021,00 €
Mutuelle sociale agricole	28 500,00 €
Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	74 718,60 €
Commune de Saint-Vallier-de-Thiey	10 000,00 €
Commune d'Andon	52 378,68 €
Commune Les Mujouls	17 315,00 €
Syndicat Mixte des stations de Gréolières et de l'Audibergue	4 360,00 €
PNR des Préalpes d'Azur (programme LEADER)	20 000,00 €
Centre Hospitalier de Grasse (dispositif MAIA)	1 300,00 €
Association Harjès	2 000,00 €
Association 1,2,3 Soleil	2 670,00 €
Association Montjoye	1 000,00 €
Association Ni vus ni connus	4 700,00 €
Fondations	75 000,00 €

Divers	30 133,00 €
TOTAL HORS TAXES	765 864,10 €

- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les cofinancements de l’Etat, des collectivités et de l’ensemble des partenaires susceptibles de venir en appui à ces actions ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à ordonner l’ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits voté au budget 2019 ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

N° 86 : Contrat de ville. Attribution de subventions et signature des conventions d’objectifs et de financement.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Jean-Marc DEGIOANNI, Mireille BANCEL) décide :

- **D’APPROUVER** l’attribution d’une subvention au titre de l’exercice 2019 pour les actions ci-dessus décrites aux bénéficiaires suivants :
 - Association L’atelier du zéro six : 1 000 € (*Nos olives valent de l’huile*) ;
 - Association Initiative Terres d’Azur : 12 000 € (*CitésLab*) ;
 - Association Initiative Terres d’Azur : 1 000 € (*Grasse à vos couleurs, 2^e édition*) ;
 - Association ARPAS : 5 000 € (*Soutien aux personnes en situation de vulnérabilité psychique en vue de leur insertion professionnelle*) ;
 - Association Parcours le monde : 6 000 € (*Osez l’international*) ;
 - Association Club Régional d’Entreprises Partenaires de l’Insertion de la Côte d’Azur - CREPI : 4 000 € (*Rallye pour l’emploi*) ;
 - Association Club Régional d’Entreprises Partenaires de l’Insertion de la Côte d’Azur - CREPI : 1 500 € (*Les lumières de la Ville*) ;
 - Association Fondation Apprentis d’Auteuil : 4 000 € (*Chantier Educatif Maraichage*) ;
 - Association DEFIE : 4 000 € (*Mieux Vivre ensemble et mieux travailler ensemble*) ;
 - Association Centre de Développement Culturel du Pays de Grasse : 1 500 € (*Insertion et professionnalisation autour des Cultures Urbaines*).
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019, au chapitre 65, article 6574.

N° 87 : Prévention de la délinquance. Attribution de subventions et signature des conventions d’objectifs et de financement

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL) décide :

- **D’APPROUVER** l’attribution d’une subvention aux bénéficiaires suivants :
 - HARJES : 35 000 € « Aide aux victimes d’infractions pénales – Violences intrafamiliales »
 - ARPAS : 6 000 € « Point d’accueil/Écoute Jeunesse de Grasse » ;
 - FONDATION APPRENTIS D’AUTEUIL : 8 000 € « Chantier éducatif maraîchage » ;
 - MEDIATION MOSAIQUE : 1 000 € « Médiation familiale – information et soutien à la parentalité ».
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;

- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019, chapitre 65, article 6574.

N° 88 : Renouvellement de l'adhésion à l'association Centre-Ville en Mouvement

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté **à l'unanimité** décide :

- **D'AUTORISER** le renouvellement de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse à l'association Centre-Ville en Mouvement ;
- **D'AUTORISER** le règlement de l'adhésion 2019 d'un montant de 2000 € ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019, chapitre 011, article 6281, fonction 90 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte et document inhérent à l'exécution de la présente délibération.

N° 89 : Attributions de subventions/signature des conventions d'objectifs et de financement

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté **à l'unanimité** (abstention : Nora Addad, Paul Euzière, Philippe-Emmanuel De Fontmichel, Stéphane Cassarini, Myriam Lazreug) décide :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention aux bénéficiaires suivants :
 - Syndicat Interprofessionnel de l'Olive de Nice (SION) : 1 000 € ;
 - Association Agribio Alpes-Maritimes : 4 500 € ;
 - Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) : 5 000 € ;
 - Association Les Fleurs d'Exception du Pays de Grasse (FEPG) : 13 000 € ;
 - Association Parfums Arômes Senteurs Saveurs (PASS) : 22 000 € ;
 - Association Club des entrepreneurs du Pays de Grasse : 66 500 € ;
 - Association Initiative Terres d'Azur : 100 000 € ;
 - Société Coopérative d'Intérêt Collectif Transition Ecologique Territoriale par la Recherche et l'Innovation Sociale (SCIC TETRIS) : 2 000 € ;
 - Association des Entreprises des Bois de Grasse (EBG) : 8 000 € ;
 - Association Incubateur PACA EST : 14 000 € ;
 - Institut Mines-Télécom (Incubateur Télécom ParisTech Eurecom Entrepreneurs) : 5 000 € ;
 - Association EUROBIOMED : 5 000 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions annexées à la présente délibération ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019, au chapitre 65, article 6574.

MO N°002 : MOTION

L'Intersyndicale des Retraités des Alpes-Maritimes souhaite attirer l'attention des conseillers sur la situation particulière faite aux personnes retraitées. Cette intersyndicale dénonce l'absence de revalorisation des pensions et retraites, à l'exception de quelques mesures symboliques, ce qui a conduit à une paupérisation des retraités. Elle dénonce également d'autres décisions en défaveur des retraités et notamment la suppression de la demi-part, l'imposition des majorations familiales, la création de la taxe de 0,3% sur les retraites, etc. Elle constate que le pouvoir d'achat des retraités est en chute libre.

Cette Intersyndicale a décidé de solliciter le conseil afin que soit votée la mention suivante :

« Nous élus de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse dénonçons la situation faite à la population retraitée du fait de :

- La quasi non-revalorisation des pensions et retraites depuis 6 ans,
- La hausse de 25% du montant de la CSG pour des millions de retraités.

Cette situation contribue à l'appauvrissement de la population âgée, ce qui entraîne notamment une hausse des demandes d'aide auprès des communes du Département des

Alpes-Maritimes et réduit les capacités d'action des retraités en faveur des activités bénévoles au bénéfice de la collectivité.

Nous demandons la prise de mesure d'urgence :

- La suppression de la hausse de la CSG pour tous les retraités,
- Le rattrapage des pertes subies depuis 2013 et la remise en place de la revalorisation annuelle sur l'évolution des salaires pour les pensions et les retraites en faveur de l'ensemble des 18 millions de retraités. »

Il est proposé au conseil de communauté de soutenir cette résolution de l'Intersyndicale des Retraités des Alpes-Maritimes.

La motion est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Question de Madame Seguin concernant le transfert des compétences eau et assainissement et la Régie des Eaux du Canal Belletrud.

La séance est levée à 15 heures et 40 minutes.

Le présent compte-rendu est mis en ligne sur le site internet de la CAPG.

Fait à Grasse, le 22 MAI 2019

Le Président



Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes

